



# POINT COMMUNE

N° 15 > Décembre 2005

Registre fiscal > Un registre performant  
pour les communes et l'ACI

Nouvelle académie de police à Savatan > Inauguration

Fusions de communes > Pour ou contre



## Que nous reste-t-il >>>>

ou plutôt que reste-t-il selon la fameuse rengaine de Charles Trenet?

- Service social retiré et centralisé
- Office du chômage retiré et centralisé
- AVS retirée et centralisée

et ce n'est pas fini, on retire même notre confiance, explication:

Définition officielle du Secrétaire municipal: **«homme assermenté par les Autorités, régisseur de l'application des Lois – bras droit de la Municipalité – mémoire de la commune, etc...»**

Nouvelle définition du Secrétaire par Monsieur l'ex-député Edouard Jaquemet: **«possible fraudeur et manipulateur à ses heures» (comme je l'ai compris, ceci n'engage que ma personne).**

C'est vraiment navrant d'en arriver là. Bon voilà pour le coup de gueule. Reprenons l'histoire. En surfant sur le site Internet de l'Etat de Vaud, quelques Secrétaires avertis ont pu prendre connaissance, à leur grande surprise, du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Edouard Jaquemet demandant une modification de la loi sur l'exercice des droits politiques (soit dit en passant la 8e en 18 mois) ou de son règlement d'application concernant les votations ou élections et l'exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques.

Après avoir exposé ses motifs, l'ex-député Jaquemet a demandé, par voie de motion, une modification de la LEDP par l'adjonction d'un article permettant d'éviter tout désagrément, de lever toute ambiguïté et permettre ainsi au personnel des administrations communales de pouvoir effectuer leur travail en toute sérénité lors de l'ouverture des enveloppes de transmission (votations et élections). En fait, il s'agit de comprendre, à la lecture des motifs, que les Secrétaires municipaux ont tout loisir de frauder lors des votations et/ou élections, d'une part, par le simple fait que, dans les petites communes principalement, les enveloppes de transmission sont ouvertes uniquement par le Secrétaire municipal et, d'autre part, en raison du fait que ce dernier dispose du matériel en réserve (pour 20 votes tout au plus), lui permettant ainsi de remplacer les enveloppes de vote, qui ont été envoyées, par des bulletins de réserve. **Merci pour la confiance témoignée!!!**

Qu'un Député pointilleux et perfectionniste puisse se permettre de mettre en doute notre profession peut être explicable, mais que le Conseil d'Etat entre dans ce jeu n'est pas admissible. En effet, après avoir analysé la situation, le Conseil d'Etat admet que la problématique posée par le postulat, c'est-à-dire que le greffe municipal, en détenant le matériel de réserve, peut commettre un délit de fraude. Afin d'éviter ce problème pour les futures élections communales de mars 2006, deux mesures sont de nature, selon le Conseil d'Etat, à limiter les risques de fraude, à savoir:

La première consiste à soulager le greffe des petites communes de la responsabilité d'ouvrir les enveloppes de transmission et de réserver cette tâche au bureau électoral. Cette solution peut déjà être mise en œuvre par les communes sur la base de l'article 18 alinéa 2 LEDP (qui autorise aussi une collaboration entre le greffe et le bureau électoral).

(Suite en page 4)



## Impressum

Administration et rédaction  
Secrétariat UCV, case postale 481, 1009 Pully > Tél. 021 728 63 13 > Fax 021 728 63 47 > e-mail: ucv@ucv.vd.ch > www.ucv.ch  
Impression et régie des annonces  
Imprimerie Vaudoise S.A., Av. Ruchonnet 15, 1001 Lausanne > Tél 021 317 51 95 > Fax 021 311 61 05  
Graphisme Agence Grand Large SA, Lausanne

## Sommaire

N° 15 > Décembre 2005

- 2 Point de vue >
- 4 Assemblée de l'ACVBC à Nyon
- 5 Assemblée de l'AVSM à Lucens
- 6 Assemblée extraordinaire de l'UCV à Savigny
- 7 Opération Fourchette verte
- 8 Point de contact > Monsieur Fabrice Weber
- 10 Poing sur la table > Communiquer: un défi permanent
- 11 Inauguration de la nouvelle Académie de police à Savatan
- 13 Le Registre fiscal
- 14 Mémento
- 15 Guide des fusions de communes
- 16 Fusion de communes > Le pour et le contre



## Que nous reste-t-il >>>>

ou plutôt que reste-t-il selon la fameuse rengaine de Charles Trenet?

La seconde peut fort bien venir compléter la première: elle consiste à exiger que l'ouverture des enveloppes de transmission ne se fasse qu'en présence d'au moins deux personnes.

Fort de cette analyse de la situation, le Conseil d'Etat a déposé un projet de loi, modifiant la loi du 19 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques comme suit:

### Art. 18 – al. 3

**Dès et y compris l'ouverture des enveloppes de transmission, la gestion des votes reçus par correspondance doit être assurée par deux personnes au moins.**

Le Conseil d'Etat n'a, de toute évidence, pas tenu compte du problème d'effectif des petites communes. En conclusion, nous proposons au Conseil d'Etat une réelle amélioration étant donné que le canton:

1. détient le rôle des électeurs de toutes les communes du canton
2. possède tous les éléments pour contrôler les cartes d'électeurs

Rien n'empêche, de ce fait, d'attribuer à ce dernier l'ouverture et le contrôle des enveloppes de transmission. Ainsi vous répondrez à l'attente de l'ex-député Jaquemet. Il suffit de remplacer l'adresse des greffes municipaux, sur les cartes d'électeurs, par l'adresse de votre service. Dont acte.

En répondant favorablement au postulat Jaquemet, nous estimons que le Conseil d'Etat a:

1. rompu la confiance qui existait entre l'Etat et les Secrétaire municipaux
2. provoqué, très certainement, le transfert au bureau électoral de la tâche, consistant dans l'ouverture des enveloppes de transmission (comme prévu par l'art. 18 LEDP) avec les désagréments qui en découlent.

Fin de citation.



**Christian Richard**  
Président de l'AVSM  
et Secrétaire municipal  
de la commune d'Yverne

## Joyeux Noël et Bonne année

**Noël** est synonyme de chants remplis d'émotion et de francs rires à l'unisson dans chaque famille, dans chaque maison, tandis que le cœur repose sur la main.

**Noël!** Que de doux souvenirs éveille ce petit mot porteur de mille merveilles, à l'image du sapin orné, chargé de scintillantes décorations, autour duquel se déroulent toutes nos célébrations.

A l'aube de **2006**, les membres du comité de rédaction tiennent à vous remercier de votre fidélité à Point Commune et vous souhaitent santé, prospérité et satisfactions de tous ordres. Que la sérénité de la période des fêtes soit un heureux prélude à l'année nouvelle, année importante pour certains d'entre vous puisque électorale. Nous espérons aussi que vous aurez du temps pour écouter, du temps pour expliquer et du temps pour convaincre.

Pour le comité de rédaction:  
Nadine Calame

## ACVBC > Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale 2005 de l'Association cantonale vaudoise des boursiers communaux a tenu ses assises annuelles à Nyon le 23 septembre dernier. Cette assemblée coïncidait avec le 65e anniversaire de l'association. Elle a enregistré la participation de 165 boursières et boursiers.

Après une allocution de bienvenue du syndic, M. Alain-Valéry Poitry, le président, M. Edy Rod, boursier de la commune de Bex, a évoqué les diverses activités du comité durant la période de septembre 2004 à août 2005. Participations dans différents groupes de travail en relation avec les finances communales, défenses des intérêts des membres principalement dans les conflits entre municipalités et boursiers, création du site internet acvbc.ch, représentations aux assemblées des associations sœurs, entre autres. Ont également été évoquées les difficultés des boursiers à établir les budgets 2006 compte tenu, d'une part, de l'inconnue des chiffres définitifs des rentrées fiscales 2004 et, d'autre part, de l'annonce de la participation des communes au déficit cantonal pour la somme de 28 mios (augmentation de la prise en charge du déficit des petits trains ainsi que la réduction de la part de l'impôt sur les gains immobiliers revenant aux communes de 5/12 à 3/12).

Après la partie statutaire M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis, Chef du département des finances du canton de Vaud, a fourni un complément d'information sur les fameux 28 mios ainsi qu'une orientation sur les projets de modernisation à l'étude pour le département qu'il dirige.

Il a également commenté quelques indicateurs financiers ainsi que parlé du futur rôle fiscal.

M. Fabrice Weber, directeur du service de contrôle des finances communales, a, pour sa part, informé les membres de l'association sur la prochaine révision du règlement sur la comptabilité des communes.

La partie officielle terminée, les participants se sont dirigés vers la magnifique esplanade du Château de Nyon afin de prendre l'apéritif offert par la Municipalité de la Ville.

Enfin, la partie festive destinée à marquer le 65e anniversaire de l'association s'est déroulée au Siam Parc. Elle avait été précédée, au mois de mai, par une sortie de deux jours dans la région de Grenoble afin de découvrir le petit train de la Mure.

Le comité de l'ACVBC est composé des boursières et boursiers suivants:

**Edy Rod**, Bex, président

**Dominique Kohli**, Renens, vice-président

**Brigitte Emery**, Vucherens, secrétaire

**Anne Bovet**, Cuarnens, caissière

**Dominique Depping**, St-Barthélémy, assurance caution

**Martine Besson**, Vinzel, membre

**Jean-François Niklaus**, Savigny, membre



Ci-dessus de gauche à droite: Monsieur Fabrice Weber, directeur du service de contrôle des finances communales et Monsieur Michel Darbre, municipal des finances à Nyon.



Photo du haut: M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis, Chef du département des finances de canton de Vaud. Ci-dessus: Le comité de l'ACVBC. De gauche à droite: Martine Besson, Edy Rod, Dominique Osti, Dominique Kohli, Anne Bovet, Brigitte Emery et Dominique Depping.



## AVSM >

### Assemblée cantonale à Lucens vendredi 7 octobre 2005



Depuis quelques années l'assemblée générale de l'Association Vaudoise des Secrétaires municipaux siège à l'ombre de châteaux et cette année c'est la commune de Lucens qui a eu le privilège d'accueillir la 55e édition de cette manifestation, sous une brume toute broyarde.

Dans son rapport de président, Jean-Marc Nicod releva le franc succès qu'ont connu les journées de formation-information organisées à Morges, avec une participation de plus de 300 personnes. Les secrétaires ont démontré que ces cours sont nécessaires à notre profession et c'est

avec grand plaisir que le comité a décidé de reconduire l'expérience pour 2006.

Le plan de classement sur lequel planche un groupe de travail composé d'archivistes et de secrétaires est en voie de finition, il sera présenté aux communes intéressées au printemps 2006.

Jean-Marc Nicod, pour sa dernière année de présidence, a relevé que l'effectif féminin est toujours en augmentation, sur 350 membres de l'Association représentant 381 communes, on ne compte pas moins de 265 femmes et 85 hommes, et toujours au chapitre des statistiques

Photo du haut: Monsieur Eric Golaz, chef du service des communes et des relations institutionnelles (SECR).  
Photo du milieu: Le nouveau comité de l'AVSM.

Ci-dessus: Le nouveau comité de l'AVSM. De gauche à droite: Giancarlo Stella, Morges (PV) - Pascale Joray, Trélex, membre - Viviane Potterat, Yvonand, membre - Sylvie Monnier, Penthalaz, caissière - Christian Richard, Yvorne, Président - Gladys Malherbe, Prilly, Secrétaire - Claire-Lise Cruchet, Lucens, Vice-présidente.





# Compte rendu > Assemblée générale extraordinaire de l'UCV du 2 novembre 2005 à Savigny



Jean-Marc Nicod, un président sortant heureux!

213 bureaux sont tenus à temps partiel alors que 125 le sont à temps complet. Et la féminisation de notre profession va également transparaître dans la nouvelle composition du comité. En effet après 24 ans passés au comité dont 4 à la présidence, Jean-Marc Nicod se retire. Ayant pris une retraite bien méritée, il sera remplacé au comité par Viviane Potterat d'Yvonand. Christiane Parmelin de Le Vaux, au comité depuis 1999, a également décidé de se retirer, et c'est Pascale Joray de Trélex qui la remplacera.

Pour tenir le gouvernail de notre association, Christian Richard, secrétaire à Yvorne et vice-président, candidat à la présidence a été élu à l'unanimité et c'est donc lui qui aura la lourde tâche de présider notre comité à majorité féminine.

Les communications habituelles de l'Etat de Vaud ont été transmises par M. Eric Golaz, Chef du Service des communes et des relations institutionnelles.

La partie statutaire achevée, une très intéressante présentation de l'aéroport de Cointrin par M. Jobin son directeur a retenu l'attention de l'auditoire. Et c'est ensuite autour d'un repas, servi par la brigade de l'Hôtel de la Gare de Lucens, que les participants ont pu terminer agréablement cette journée.

L'année prochaine, point de château fort à l'horizon, c'est les vignes d'Yvorne et son célèbre «Château de la Maison Blanche» qui accueilleront notre assemblée le 6 octobre 2006.

Claire-Lise Cruchet  
Secrétaire municipale, Lucens

276 communes présentes, représentées par 327 délégués totalisant 995 suffrages.

M. Pierre Grandjean ouvre l'assemblée, salue les participants et remercie la Municipalité de Savigny de son accueil et de la mise à disposition du Forum.

Après les propos de bienvenue de M. Jean-Philippe Thuillard syndic de Savigny et l'approbation de l'ordre du jour, Mme Nicole Grin désigne les scrutateurs.

M. Pierre Grandjean informe l'assemblée d'une lettre du Conseil d'Etat qui n'apporte pas d'éléments nouveaux et rappelle que ces dernières années le Canton a procédé à de nouveaux transferts de charges qui ascendent à plus de 239 mios. Certaines communes ne pourront pas les absorber sans augmenter leurs impôts. Il informe aussi que le Comité n'est pas unanime sur la position à adopter face au Conseil d'Etat. Il annonce que deux amendements seront présentés lors de cette assemblée par MM. Alain Gilliéron syndic de Prilly et Gustave Muheim syndic de Belmont.

Lors de la discussion, de nombreux intervenants ont manifesté leur exaspération à devoir absorber, chaque année, de nouveaux reports de charges et subir des modifications incessantes des mécanismes de régulations financières.

D'autres, plus conciliants et opposés à un affrontement direct entre le canton et les communes, ont plaidé pour une acceptation des reports de charges prévus pour 2006 et 2007 (soit 28 mios, bien inférieurs à la planification financière annoncée en 2003) au cas où le Conseil d'Etat renoncerait à exiger 25 mios supplémentaires en 2007 et accepterait de négocier les effets de la péréquation fédérale (RPT) pour 2008.

Au terme d'un débat nourri et animé, les délégués ont passé au vote et répondu aux questions suivantes:

### Question 1

**Acceptez-vous que l'UCV lance un référendum - ou s'associe à une telle opération - si le Grand Conseil approuve les transferts de charges proposés par le Conseil d'Etat pour 2006 et 2007 ?**

**OUI: 184 bulletins représentant 619 suffrages**

**NON: 92 bulletins représentant 378 suffrages**

Puis MM. Gustave Muheim et Alain Gilliéron ont présenté leurs arguments. M. Gustave Muheim syndic de Belmont-sur-Lausanne retira sa résolution et l'assemblée décida de ne pas voter sur l'amendement proposé par M. Alain Gilliéron syndic de Prilly, libellé comme suit: «Maintenez-vous le référendum si le Grand Conseil approuve les deux transferts, mais que le Conseil d'Etat s'engage officiellement à renoncer au prélèvement supplémentaire de 25 mios en 2007 et à ouvrir dès 2006 des négociations relatives aux flux financiers Etat-Communes en vue de 2008 (RPT)?»

Ensuite, l'assemblée répondit à la deuxième question que lui soumettait le comité, à savoir:

### Question 2

**Maintenez-vous la décision de lancer un référendum au cas où le Grand Conseil n'accepterait qu'un seul des transferts?**

**OUI: 170 bulletins représentant 539 suffrages**

**NON: 104 bulletins représentant 455 suffrages.**

L'assemblée a ainsi choisi la voie du référendum.

Après 3 1/2 heures de délibérations, le Président leva l'assemblée.

Nadine Calame secrétariat UCV





## Fourchette verte > Le plaisir de bien manger et de manger bien

Un label de qualité pour les restaurants scolaires et les garderies

A quoi pense le cuisinier de votre école lorsqu'il planifie ses menus? Sa priorité est-elle celle de la fréquentation maximale, avec les frites et la pizza comme carte de visite ou joue-t-il son rôle de partenaire dans le développement du goût des enfants et dans la prévention de l'obésité?

Si le plaisir de manger équilibré à l'école fait partie des priorités du cuisinier, Fourchette verte lui permettra de mettre en évidence la qualité de son offre.

Ce label a été développé en Romandie (Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Vaud, Valais) et au Tessin. Il se décline en Fourchette verte des tout-petits pour les crèches, garderies ou Centres de vie infantine qui accueillent des enfants de moins de 4 ans, et en Fourchette verte junior pour les restaurants scolaires (4 à 15 ans).

Aujourd'hui, dans le canton de Vaud, 67 restaurants d'enfants sont labellisés Fourchette verte junior ou Fourchette verte des tout-petits.

Le rôle de Fourchette verte est de donner des indications quant à l'équilibre des menus et des collations servis, ainsi qu'à leur environnement (cf encadré).

En contrepartie, les cuisiniers et les éducateurs bénéficient de l'appui de diététiciennes et de matériel promotionnel Fourchette verte (sets, serviettes, fourchettes, etc.).

La reconduction annuelle du label est déléguée à la Fédération romande des consommateurs (FRC).

Les habitudes alimentaires acquises pendant l'enfance influencent les comportements des adultes. Développer et transmettre ces habitudes appartient au milieu familial. Pourtant, les horaires continus, les longs trajets entre l'école et le domicile, l'attrait de manger avec ses copains, le travail des parents, le besoin de sociabilisation des petits font que les raisons sont multiples pour un enfant de ne pas manger en famille à midi.

La responsabilité des directions d'école, des politiques ou des associations de parents est importante, car ce sont les interlocuteurs privilégiés des sociétés de restauration ou des cuisiniers.

Les deux critères de Fourchette verte junior ou de Fourchette verte des tout-petits:

### 1. Un plat du jour équilibré:

- c'est-à-dire avec une portion suffisante de viandes, de poissons, d'œufs, de légumineuses ou de fromage, apportant des protéines,
- des légumes et des fruits cuits et/ou crus, pour leur contenu en vitamines, fibres et anti-oxydants,
- des farineux, riches en glucides,
- des matières de bonne qualité utilisées avec parcimonie.

Les desserts et les collations sont fréquemment à base de fruits ou de produits laitiers.

La boisson servie à table est l'eau.

2. Un environnement respecté: c'est-à-dire répondant aux exigences de la loi fédérale sur les denrées alimentaires en matière d'hygiène et où le cuisinier s'engage à trier les déchets.

Fourchette verte est une action soutenue par les départements cantonaux de la santé publique et Promotion Santé Suisse.

Plus d'informations:  
[www.fourchetteverte.ch](http://www.fourchetteverte.ch)

Laurence Margot

diététicienne responsable du projet  
Fourchette verte Vaud

Ligue de la santé, av. Provence 12,  
1007 Lausanne, 021 623 37 37



## *Fabrice Weber > Nouveau directeur de l'autorité de surveillance des finances communales*



Les questions liées aux budgets, aux comptes de fonctionnement, aux investissements, aux amortissements et évaluations, à la péréquation financière représentent aujourd'hui pour toutes les communes vaudaises un sujet de préoccupation récurrent.

Depuis toujours, l'argent est le vecteur de la croissance et du développement économique, social et culturel. La célèbre devise qui affirme que «l'argent est le nerf de la guerre» n'a peut-être jamais résonné aussi justement qu'aujourd'hui. Pour une commune, la mise en œuvre de tout projet dans quelque domaine que ce soit (découpage territorial, fusions de communes, politique des transports, infrastructures scolaires, intégration des étrangers, etc.) est subordonnée à la bonne santé de sa trésorerie.

Afin d'assurer un contrôle efficace des finances communales mais aussi d'apporter des analyses et des conseils avisés, l'Etat a créé un nouveau service d'«autorité de surveillance des finances communales». La direction de ce service a été confiée à un brillant spécialiste financier, Fabrice Weber que nous avons rencontré pour les lecteurs du Point Commun-e.

**Point Commun-e: Monsieur Weber, pouvez-vous nous présenter votre parcours jusqu'à votre arrivée au SECRI.**

Fabrice Weber: D'après ma grand-mère, qui a fait des recherches sur les origines de notre famille, nous viendrions de Prusse. Nos ancêtres se sont installés plus tard dans la région de Zurich où mes grands-parents résident encore actuellement. Je suis né en 1970 et j'ai fait toute ma scolarité en internat au Collège Champittet de Pully. J'en suis sorti avec une maturité fédérale Socio-économique (type E) en poche. Suivant la tradition familiale, mon père étant lui-même colonel, j'entre à l'armée où je reste deux ans afin de «payer» mes galons d'officier d'artillerie, ce qui m'a permis de visiter toutes les places d'armes du pays, de Bière à Frauenfeld en passant par Bure et Thoune.

Je passe les trois ans et demi suivants à l'Université de Lausanne en HEC. Jeune licencié, je commence une période de stages dans plusieurs fiduciaires et dans une banque (UBS). Mais le travail que l'on me propose manquait de challenge. J'ai alors la chance d'entrer dans une grande industrie pétrolière, le groupe italien ENI, dont fait partie entre autres la marque AGIP, vous savez le chien à six pattes qui crache le feu. Dans cette multinationale j'ai découvert un monde multiculturel et dynamique où l'on s'épanouit très vite en raison d'une concurrence forte et omniprésente à tous les niveaux. On parle beaucoup en anglais, mais également en allemand, en français et forcément en italien puisque le groupe est transalpin. Autre particularité, en matière de langue, l'on ne «parle» qu'en... milliards!

**- Vous voulez dire en milliards de lires?**

(Rires) Non, il s'agit bien de milliards d'euros ! Naturellement, ces sommes astronomiques doivent être relativisées, elles nous font prendre conscience des réalités économiques planétaires, mais ne peuvent être comparées avec les réalités beaucoup plus modestes d'une petite commune vadoise par exemple.

**- Pouvez-vous nous préciser vos fonctions exactes dans le groupe ENI.**

J'ai obtenu mon premier poste au département marketing d'AGIP où j'occupais l'un des deux postes de responsable pour la Suisse. Par la suite j'ai bifurqué vers l'analyse financière; là je dirigeais la cellule qui faisait toutes les analyses financières, comparatives (bench marking) et établissais les business plan pour AGIP. Cette fonction m'a amené à voyager énormément. Afin de soutenir la comparaison avec mes pairs (dans ce microcosme professionnel, les personnes sont fortement diplômées - Ndlr), j'ai entrepris de nouvelles études dans une université américaine qui m'ont permis d'obtenir un Master (MBA) en finances internationales suivi d'un doctorat en finances (DBA - Doctor in Business and Administration). Une bonne occasion également d'entretenir ma pratique de l'anglais.

**- Pouvez-vous nous raconter dans quelles circonstances vous êtes arrivé dans la fonction publique?**

En 2001, après six ans passés dans le groupe ENI, le désir de me «fixer» à quelque part s'est fait sentir. D'autant plus que marié et père de deux petits garçons je souhaitais, pour des raisons personnelles, stabiliser quelque peu mon environnement. J'ai donc postulé à l'Etat de Vaud et Monsieur le Conseiller d'Etat Claude Ruey m'a engagé dans son département en qualité de chef de la division «Finances et administration» du service de justice, de l'intérieur et des cultes. J'ai été également responsable de l'Office de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance jusqu'en 2003; à partir de cette



date, l'office a été rattaché au Département des finances. Dès 2004, suite au départ de Monsieur Edmond Rigolet, j'ai repris l'autorité de surveillance des finances communales. Tout cela a abouti à ma nomination lors de la création du SECRI (Service des communes et des relations institutionnelles) en juillet 2005 comme directeur de cette autorité de surveillance par le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud.

### - Présentez-nous l'autorité de surveillance des finances communales et l'équipe qui la compose.

Nous sommes un petit staff de trois personnes composé de Madame Hager Von der Weid qui s'occupe de la péréquation, des agglomérations, du projet PALM et également de la RPT (Répartition des tâches entre la Confédération et les cantons), de Monsieur Michel Bovay, expert-comptable diplômé, qui se charge principalement des budgets et des comptes et moi-même qui en assure la direction.

L'autorité de surveillance développe trois axes stratégiques prioritaires:

#### 1. Surveillance et contrôle

C'est la mission première de notre cellule, assurer la légalité et le respect des normes comptables en matière de finances publiques communales (comptes, budget, taux d'imposition, vente d'immeubles, demandes de prêts, etc.) et cela pour les 381 communes du canton. Je peux ajouter qu'en Suisse nous avons malheureusement le ratio le plus faible en matière de personnel par rapport au nombre de communes. J'espère toutefois que nous obtiendrons bientôt un peu de renfort! Mais je dois encore préciser que selon les

nouvelles directives cantonales, toutes les communes de plus de 300 habitants ou qui ont un budget de fonctionnement supérieur à 1,5 mio de francs (soit environ 280 communes sur 381) sont astreintes à recourir au service d'un organe de révision externe.

#### 2. Analyse et pilotage

Afin de pouvoir mener à bien cette deuxième facette de nos activités, nous avons dû procéder à la création d'un logiciel, ou plus précisément d'un progiciel (NRP) qui permet d'encoder les comptes communaux et également de faire de l'analyse financière. Notre but étant bien entendu de s'assurer de la bonne santé financière des communes, mais également de les aider à trouver des solutions, d'où le terme de «pilotage».

#### 3. Communication et conseil

Le 3e axe de nos activités se concentre sur l'encadrement des communes, le dialogue avec les personnes en charge des finances suivi de conseils en cas de problèmes. Ce travail se traduit par des dizaines de téléphones ou e-mails hebdomadaires avec des boursiers, des syndicats ou des municipaux des finances qui nous posent des questions très ponctuelles. C'est en suivant cette philosophie d'accompagnement des communes en matière de finances que

l'Etat a créé un observatoire financier Etat-Communes afin de mieux pouvoir contrôler les flux financiers entre ces deux entités.

Avant la création de la nouvelle autorité cantonale de surveillance des finances communales, il n'y avait que le premier axe (surveillance et contrôle) qui existait. Ce n'est qu'à partir de 2002, suite aux grandes difficultés financières de la commune de Chavanne-près-Renens, que l'Etat a jugé indispensable de compléter le cahier des charges de son organisme officiel de contrôle avec les deux autres axes (Analyses et pilotage + Communication et conseil).

### - Monsieur Weber, à côté des chiffres quelles sont vos autres passions?

Vous l'avez dit, j'ai une grande passion pour l'étude des marchés financiers et la bourse en général. Je suis un boulimique d'informations et de news. Pour cela je dévore la presse suisse et étrangère sans oublier la chaîne CNBC que je consulte quotidiennement. Et puis, pour être bien dans sa tête, il faut être bien dans son corps. C'est pourquoi je fais mes 300 pompes tous les jours. Je dois quand même vous avouer que je joue dans une équipe de rugby et qu'il y a intérêt à soigner sa condition physique si l'on veut rester debout sur le terrain!

**Merci Monsieur Weber, nous sommes convaincus qu'avec votre compétence et votre expérience, l'autorité cantonale de surveillance des finances communales bénéficie des meilleurs atouts pour son bon fonctionnement et son développement futur.**



# POING SUR LA TABLE



## Communiquer > un défi permanent!

A l'heure où les moyens de communication se multiplient - courriers électroniques, internet, sites web, fac-similés, lettres, téléphones, entretiens directs, etc. - et permettent quasi instantanément d'atteindre tout un chacun, qu'il soit à proximité ou situé au bout du monde, le volume des échanges d'informations est en constante progression.

Devant le flot des informations de toute nature, concernant aussi bien des questions ponctuelles que des sujets de fond, il est essentiel d'anticiper et de gérer correctement l'ensemble des flux entrants et sortants, tant dans le volume, leur forme, que dans leur contenu, afin d'assurer la qualité et l'équité dans le traitement de l'information.

Les nouveaux outils de communication offrent des possibilités inégalées de contact et de dissémination d'information.

Au sein des organismes publics une telle politique devrait permettre de rendre nos autorités capables d'agir de manière conforme à la situation en affirmant un certain professionnalisme.

Anticiper les attentes par une écoute permanente de la «rue» et développer les outils et les moyens de communication permettent de répondre rapidement aux besoins d'information de l'ensemble des demandeurs.

Il est nécessaire d'adapter le contenu de l'information et de cibler la communication en fonction des différentes catégories de personnes auxquelles le message est destiné. Plus l'augmentation en puissance d'une crise est constatée, plus l'information est nécessaire afin d'assurer le calme et la sérénité au sein du public.

## Non communiquer > un manque d'assurance!

Il est vrai que dans la gestion publique il n'est pas rare de trouver un manque évident de communication provoquant une certaine incompréhension du citoyen l'amenant à dénigrer les institutions mises en place.

Plusieurs exemples significatifs ont démontré que la présentation de plusieurs événements survenus ces derniers mois a apporté une autre vision des engagements et des décisions prises.

Au niveau fédéral et, plus précisément dans le cadre du DDPS (Département Fédéral de la Défense, de la Protection de la Population et des Sports) où le manque de communication a provoqué une certaine déstabilisation auprès du citoyen et en son sein, un effort sensible est en marche. Il commence par la mise en ligne d'un nouveau site internet restructuré et uniformisé.

L'engagement de contingents militaires lors de différentes catastrophes, comme par exemple l'intervention après le Tsunami sur l'île de Suma a été suivie médiatiquement par un grand nombre d'entre nous et, malheureusement par des organes de presse interposés d'autres pays. La mise en place d'une émission journalière aurait apporté encore plus de réponses aux différentes questions que nous avons pu nous poser durant cette période. Pour compléter ce registre et démontrer qu'il y a une demande évidente de ce genre d'information, le commandant de l'intervention SUMA a été sollicité à plus de 100 reprises afin de présenter son expérience et à chaque fois du monde a été refusé dans les salles réservées à cet orateur de choix.

Il en va de même sur l'utilisation de l'outil médiatique dans la gestion de nos cantons et de nos communes afin de sensibiliser et de répondre aux questions que chacune et chacun sont en droit de se poser. Un grand nombre de cantons ont entrepris un « toilettage » de leur site internet permettant ainsi aux personnes désireuses d'obtenir des informations et de trouver des réponses à leur attente.

Il est nécessaire d'encourager nos autorités à revoir totalement leur approche de la communication et de son contenu.

## Dis-moi comment tu informes et je te dirai comment tu diriges!

Informar est une mission centrale d'un dirigeant et la manière de le faire indique le style de direction.

La mauvaise diffusion ou le manque d'information sape la confiance portée en nos dirigeants. Ceux-ci se doivent de fournir non seulement des éléments compréhensibles mais également une certaine accessibilité de tous les destinataires au message transmis. Ces conditions non respectées apportent l'installation d'une certaine méfiance.

Pour que les informations soient perçues positivement et bien comprises du grand public, il est nécessaire de donner des informations relatives aux différents processus (intention, planification, événements prévisionnels, évolution du dossier) afin de créer un climat de confiance. A ce jour, les informations relatives à ces différents processus sont trop souvent négligées et lors d'une période de crise, la confiance ne peut plus être créée.

L'information communiquée sous pression ne tient pas compte des vrais motifs de la cause de cette situation et le moment n'est pas nécessairement le bon.

Il existe de nombreuses sources d'erreurs dans le cadre de l'information. Elles proviennent principalement de la formulation peu claire de l'émetteur, d'une masse importante et peu ciblée du message transmis. Le canal choisi est également un facteur provocateur de rumeurs. Il est nécessaire d'apporter une importance toute particulière au choix de l'endroit dans lequel est diffusée l'information, le moment le plus propice, le moyen et le support choisis. Les erreurs inévitables sont la source de rumeurs. Elles ne peuvent être « compensées » que par une réaction immédiate et franche.

Celui qui veut assumer une responsabilité a le devoir d'interroger périodiquement les collaborateurs pour savoir ce qu'il pourrait ou devrait modifier dans son système d'information. Il doit également anticiper la demande des usagers et entreprendre l'ensemble des processus décrits ci-dessus afin de rassurer par une politique de communication adaptée.

La voie est tracée, mais du chemin reste à faire...

## L'Ecole des Polices municipales vaudoises fusionne > avec l'Académie de police de Savatan

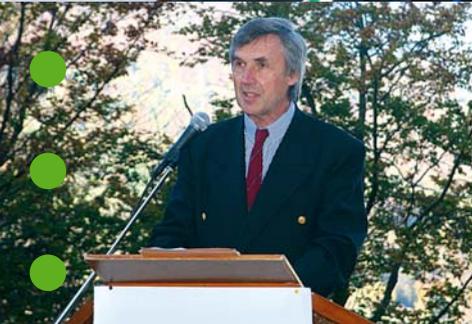


Photo du haut: Le Conseiller d'Etat valaisan Jean-René Fournier et son homologue vaudois Charles-Louis Rochat coupent le ruban d'inauguration.

Ci-dessus: Le commandant Eric Lehmann, chef de la Police cantonale vaudoise.

L'Académie de police du Chablais, située sur le site de Savatan, a été inaugurée le 30 octobre dernier en présence de plus de 400 invités. Lors de cette journée, des simulations de diverses interventions et arrestations ainsi que des contrôles de police, illustrant la prééminence de la formation en situation, ont été présentés au public.

Cette manifestation intervenait tout juste trois semaines après l'annonce faite par la Conférence des directeurs des polices municipales vaudoises d'adhérer à l'Académie.

Cette fusion des écoles des polices vaudoises a pu se faire au terme de négociations menées avec les partenaires déjà présents à Savatan, principalement la Police cantonale. Elles ont notamment porté sur des questions financières, en lien avec le plafonnement des coûts, ainsi que sur la pérennité des branches développées dans le contexte des polices urbaines. L'intégration d'un nombre équitable d'instructeurs de l'Ecole des polices municipales vaudoises dans l'organigramme de l'Académie figurait également au menu de ces négociations.

Dans le domaine de la formation, l'accord signé porte sur le développement de points cruciaux pour les policiers actifs en milieu urbain. Parmi ces derniers figurent l'amélioration des compétences en termes de sécurité personnelle et dans le domaine de la formation dite «expérientielle», qui constitue une façon nouvelle de tester les réactions des aspirants dans des situations proches de la réalité. L'accord se rapporte également à l'enseignement de l'éthique policière. Ainsi, au terme de l'école, l'ensemble des aspirants bénéficieront d'un même niveau de formation.

La formation de base d'un policier s'étend désormais sur une période d'une année. Elle comprend: l'intervention policière (maintien de l'ordre, droit pénal, stupéfiants, circulation routière...); le «community policing» (ou police de proximité/communautaire); la psychologie; l'éthique professionnelle; les droits de l'homme ainsi que des branches générales. Hormis la partie théorique, de véritables scènes de délits sont reconstituées au sein de l'Académie. Ainsi, un supermarché, une banque et un appartement permettront aux futurs policiers de prati-



Texte > Commissaire Michel Rouiller, vice-président de l'ACPMV  
Photos > Jean-Marc Gallarotti



quer les gestes à adopter sur le terrain. Le cursus est sanctionné par un brevet fédéral, que viennent d'obtenir les policiers municipaux issus de la volée 2004. Son obtention comporte un examen pratique en plus de la théorie.

Globalement, la création de l'Académie de police, par la mise en commun des connaissances et des expériences des différents partenaires, va permettre de produire un enseignement de qualité tout en sauvegardant les prérogatives de chacun.

## ACADEMIE DE POLICE

Elle permettra de surcroît, par la concentration des moyens organisationnels, de réduire les coûts. A terme, elle développera également des effets extrêmement positifs dans le processus de rapprochement des diverses organisations policières municipales, cantonales et inter-cantonaux, ceci en établissant un standard de formation de haut niveau et identique pour l'ensemble des policiers.





## Registre fiscal >

*Eviter les doublons et le travail sans valeur ajoutée*

*Un registre performant pour les communes et l'ACI*

**La tenue d'un registre, quel qu'il soit, n'est jamais tâche facile. Une erreur comme l'orthographe d'un nom étranger, le sexe de l'individu ou un pays d'origine modifié sur la carte politique, peut se glisser dans ces listes. L'Etat a donc proposé aux communes de jeter un pont entre le Contrôle des habitants et le Registre fiscal. En effet, avec le passage au postnumerando, ce dernier doit être à jour en permanence afin que la chaîne de traitement fiscal puisse s'adapter, coller au plus près à la réalité économique du contribuable et respecter les délais.**

En vertu de l'article 171 de la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI), les municipalités ont pour mission d'inscrire les citoyens au rôle des contribuables et de le tenir à jour. Ce sont elles qui signalent aux autorités de taxation les arrivées, les départs et les changements de situations des contribuables. Dans ce cadre, ce sont elles aussi qui sont chargées de récolter les informations sur leurs administrés, poser des questions, être au clair sur la situation de chacun. Dans les cas où le domicile fiscal ne peut pas être déterminé d'emblée, la commune s'adresse à l'Administration cantonale des impôts (ACI) qui le fixera (article 18, alinéa 3, LI).

Comme dans toute la Suisse, le Canton de Vaud voit la mobilité de ses habitants croître de façon importante. Les marchés de l'emploi et de l'immobilier sont les moteurs de cette mobilité. Il en va de même de l'état civil qui connaît des changements plus nombreux et plus rapides que par le passé. Or, avec l'introduction du postnumerando, il est impératif pour l'Administration cantonale des impôts (ACI) de connaître la situation du contribuable afin d'attribuer correctement les acomptes, de les adapter et de procéder à une imposition diligente qui satisfasse à tous les principes légaux. Les pratiques forcément divergentes des communes peuvent engendrer sur l'ensemble du territoire quelques inégalités de traitement.

Afin de permettre aux communes de remplir leur mission de manière optimale tout en simplifiant leur travail, l'Etat a financé l'adaptation des outils informatiques implémentés dans les contrôles des habitants afin de permettre le transfert informatique des informations au Registre fiscal. Finies les impressions de fiches de mutation, leur collationnement et leur envoi provoquant des erreurs et mobilisant des ressources sans valeur ajoutée. Les mutations sont enregistrées dans le programme informatique et envoyées par un simple clic au Registre fiscal.

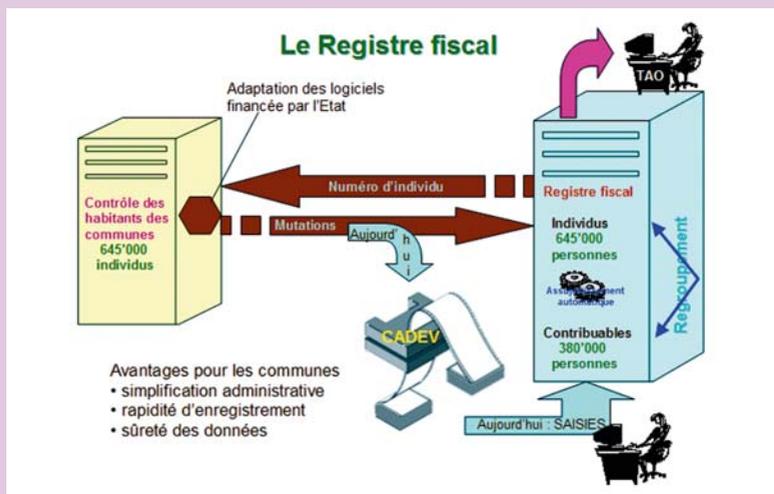
L'adaptation des logiciels - financée par l'Etat de Vaud - s'est faite en ce début d'année auprès de 352 communes, 29 communes demeurant sans outil. L'ACI procède actuellement - après un premier envoi global des données de la part des contrôles des habitants - à un contrôle systématique de cohérence de ces données. Ceci va prendre encore quelques semaines au terme desquelles les bases de données des contrôles communaux des habitants devraient être correctes.

Alors que la mise en exploitation réelle du registre fiscal cantonal des individus est prévue pour juin 2006, un second chargement initial de validation devra être effectué en avril 2006 afin de vérifier que toutes les corrections nécessaires ont bien été effectuées, tant dans les communes

qu'au niveau des applications informatiques cantonales et communales.

Sitôt la création de cette base de données cantonales réalisée, l'ACI procédera au «regroupement», c'est-à-dire qu'elle établira le lien qui unit un ou plusieurs individus à un contribuable. En effet, il convient de rappeler qu'actuellement, seuls les contribuables sont connus et identifiés par l'ACI.

Parallèlement, après avoir effectué avec succès son chargement initial définitif, chaque commune devra transférer informatiquement régulièrement, quotidiennement pour les grandes communes et au minimum une fois par mois pour les plus petites, les mutations enregistrées couramment par les collaborateurs du contrôle de l'habitant. En cas d'incohérence ou d'anomalie, le bureau communal sera automatiquement renseigné et invité à procéder aux investigations complémentaires et corrections nécessaires. Seule une mise à jour diligente et régulière des données permettra d'atteindre les buts fixés en terme d'assujettissement et de perception de l'impôt. En outre, ce n'est qu'alors que le nouvel outil atteindra pleinement, dans le cadre des relations Etat-communes, les objectifs impartis de cohérence des informations et de rationalisation des tâches.



Actuellement, les contrôles des habitants de quelque 300 communes dont le logiciel est interfacé avec le registre fiscal cantonal saisissent les mutations dans leur application, d'une manière transparente, et les envoient par voie informatique. Pour l'instant encore, elles transitent par le centre d'impression de l'Etat (la CADEV) où elles sont éditées, elles sont ensuite saisies par les Offices d'impôt des districts concernés dans le Registre des contribuables.

Lorsque l'application sera pleinement opérationnelle (juin 2006), les données saisies par les contrôles des habitants iront directement s'inscrire dans le Registre des individus qui, par des règles d'assujettissement automatiques, mettra à jour sans intervention manuelle le Registre des contribuables. Ces données pourront alors être extraites par l'application de taxation assistée par ordinateur, automatisant ainsi nombre de contrôles aujourd'hui manuels.



## Registre fiscal >

A terme, les communes bénéficieront d'un retour du Registre, ce qui facilitera l'identification de la qualité de contribuable et le suivi de ce dernier. L'ACI doit en effet s'assurer que toutes les personnes physiques et morales présentes de manière constante et régulière dans le canton soient assujetties à l'impôt.

Au-delà des améliorations techniques, l'ACI constate la nécessité d'une meilleure collaboration avec les communes (domicile fiscal, etc.). Le développement des compétences communales en matière fiscale est un objectif que devraient se fixer l'Etat et les communes. On le voit donc bien, ces nouvelles procédures n'induisent pas de travail supplémentaire pour les administrations communales; au contraire, leurs tâches

s'en trouvent réduites dans la mesure où la gestion de l'information est grandement automatisée et que le suivi des mutations est facilité par les fonctionnalités périphériques du nouveau registre fiscal des individus.

L'automatisation des échanges d'informations avec les communes constitue une première étape dans la mise sur pied d'une base de données générales afférentes aux individus dans la mesure où des liens automatisés seront ensuite également établis avec le Registre foncier et le Registre du commerce.

*Philippe Maillard*  
*Chef de l'Administration cantonale des impôts (ACI)*



## Mémento

Date	Qui	Quoi	Où	Organisateur
<b>2005</b>				
15 décembre	UCV	Comité	Epalinges	UCV
15 décembre	UCV	Assemblée générale extraordinaire	Epalinges	UCV
<b>2006</b>				
24 janvier	UCV	Comité	Bussigny	UCV
21 février	UCV	Comité	Bussigny	UCV
23 février	UCV	Conseil	Lieu à déterminer	UCV
28 mars	UCV	Comité	Epalinges	UCV
25 avril	UCV	Comité	Epalinges	UCV
28 avril	AVIATCO	Assemblée générale	Moudon	AVIATCO
16 mai	UCV	Comité	Bussigny	UCV
15 juin	UCV	Conseil	Lieu à déterminer	UCV
20 juin	UCV	Comité	Epalinges	UCV
24 juin	UCV	Assemblée générale et Journée des Communes	Mézières	UCV
22 août	UCV	Comité	Bussigny	UCV
26 septembre	UCV	Comité	Epalinges	UCV
05 octobre	UCV	Assemblée générale extraordinaire	Gland	UCV
06 octobre	AVSM	Assemblée générale	Yvorne	AVSM
12 octobre	UCV	Conseil	Lieu à déterminer	UCV
24 octobre	UCV	Comité	Epalinges	UCV
21 novembre	UCV	Comité	Bussigny	UCV
07 décembre	UCV	Conseil	Lieu à déterminer	UCV

## Un guide pour > les fusions de communes du Canton de Vaud

Afin d'aider les autorités et les citoyens des communes vaudoises à mener une réflexion sur le principe d'une fusion et les accompagner dans sa préparation, le Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI) a rédigé un «**Guide pour les fusions de communes du Canton de Vaud**», disponible sur Internet depuis le 1er juillet 2005 ([www.dire.vd.ch/secri](http://www.dire.vd.ch/secri)). Ce guide complète la loi sur les fusions de communes et constitue à la fois une aide à la décision permettant aux communes de se déterminer en pleine connaissance de cause et un fil conducteur pour aborder toutes les étapes nécessaires à une fusion.

Bien que chaque fusion soit un cas particulier, au vu de la diversité des tailles et des sensibilités communales, ce guide se veut un outil opérationnel passant en revue les principaux aspects à prendre en compte et les principales questions à résoudre. A cet égard, ce guide peut aussi être utile indépendamment des fusions, car les thèmes abordés permettent à n'importe quelle commune d'établir un état de situation sur son fonctionnement politique, social et administratif.

Ce guide contient un schéma des différentes étapes du processus de fusion. A chaque étape correspond une fiche explicative. Composé de 34 fiches, ce guide aborde tous les thèmes relatifs à la vie communale: le nom et les armoiries, l'organisation des autorités et de l'administration, les règlements, les taxes, les finances, le patrimoine, les services techniques, les collaborations intercommunales et les activités culturelles et sociales.

### Un objectif de la Constitution vaudoise

La nouvelle Constitution vaudoise, adoptée par le peuple en septembre 2002, contient des dispositions relatives aux fusions de communes. L'Assemblée constituante voulait encourager les fusions pour que les communes soient plus fortes et autonomes pour exercer pleinement leurs compétences. En se regroupant, les communes peuvent repourvoir plus facilement les mandats politiques locaux et voient leur organisation administrative devenir plus rationnelle, ce qui devrait leur permettre de mieux assumer leurs tâches et d'offrir davantage de services à leurs habitants.

### Une loi sur les fusions de communes

Pour concrétiser cette volonté constitutionnelle, le Grand Conseil a adopté une

loi sur les fusions de communes, entrée en vigueur le 1er février 2005 (disponible sur [www.rsv.vd.ch](http://www.rsv.vd.ch)). Celle-ci met en place le cadre juridique et institutionnel nécessaire à toute fusion; elle prévoit aussi une incitation financière, augmentée d'une prime pour les communes qui fusionnent dans les 10 ans qui suivent l'entrée en vigueur de la loi.

### Les fusions de communes en cours

Deux fusions ont été ratifiées dernièrement par le Grand Conseil pour le 1er juillet 2006: la première concerne les communes de Rossens, de Sédeilles et de Villarzel et, la seconde, les communes d'Avenches et de Donatyre. A ce jour, une douzaine de communes préparent des fusions pour le 1er janvier 2007, tandis que de nombreuses autres communes réfléchissent sur l'opportunité de fusionner. En effet, avec notamment l'approche des élections communales et la difficulté de trouver suffisamment de candidats intéressés, la complexification de la gestion communale en raison des importantes mutations sociales, légales et financières, sans parler de la question du poids politique d'une commune au sein d'une région, les autorités et les citoyens de nombreuses communes de tout le canton s'interrogent actuellement sur l'opportunité, voire la nécessité, d'unir leur destin pour permettre à leurs communautés locales de se renforcer et d'aborder ainsi l'avenir avec confiance.

### Le Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI) – Etat de Vaud

**N.B.:** Une brochure regroupant les textes légaux relatifs aux fusions de communes est disponible gratuitement auprès du SeCRI: 021 316 40 89 (Secteur des affaires communales).

## Fusion de communes > une aubaine pour les habitants concernés

Les législatifs des Cullayes, de Mézières, de Montpreveyres et de Servion, en acceptant le projet de convention de fusion le 10 novembre dernier, ont franchi un pas devant les mener à la création d'une nouvelle entité communale, celle de Jorat-Mézières dont la population s'élèvera à quelque 3300 habitants. Ce bassin de population va notamment permettre de professionnaliser davantage l'administration. Fini le répondeur automatique qui vous prie de rappeler le lundi entre 19h et 20h lorsque vous avez besoin de tel ou tel document officiel. Fini le renseignement imprécis du préposé dont le taux d'activité de 10 ou 20% ne garantit pas une pratique suffisante pour faire face à la complexification des tâches qui lui sont confiées. Fini le gaspillage dû à la multiplication des structures communales et intercommunales.

C'est vrai qu'une fusion entraîne une perte d'identité mais elle apporte tant d'avantages: simplification de la gestion communale (une seule municipalité, un seul conseil, une seule administration), aptitude accrue à satisfaire les attentes des habitants, économies d'échelle (équipements et investissements).

Des fusions de communes, c'est assurément un plus pour chacun des habitants concernés!

*Nom de l'auteur connu de la rédaction*





# Pourquoi nous obliger à fusionner?

Que cache exactement cette manœuvre qui consiste à «inciter» assez fortement tout de même les communes à fusionner? ***Vous êtes trop petits, on ne vous entend pas, vous êtes trop éloignés de tout! Heureusement jusqu'à maintenant vous avez vécu, vous avez fait face à vos investissements, les élèves de votre village étaient scolarisés, les factures de transports et d'écologie étaient payées, l'épuration était faite, la population bénéficiait de l'eau courante.*** Ouf!

L'Etat propose, mais sur une brève période d'aider financièrement les communes qui fusionnent, pourquoi seulement sur une période et d'une manière dégressive?

On fait miroiter aux élus une augmentation de la qualité des employés d'administration, parce que les nouveaux seront mieux formés et plus compétents parce qu'ils traiteront plus de dossiers. Sympa pour le personnel en fonction, si on extrapole : une bonne partie sont donc des nuls et en plus pas formés. J'avais pourtant l'impression de faire mon travail correctement, de renseigner la population au mieux, de traiter les dossiers qui m'étaient confiés à fond, de me maintenir au top, de prendre connaissance des nouvelles lois et directives, bien que travaillant pour une petite commune.

Que va gagner la population qui habite hors des centres prédisposés à se maintenir? L'expérience de certaines régionalisa-

tions nous a prouvé que dorénavant, la population doit être mobile, elle doit pouvoir se déplacer même en dehors des heures des bus et se rendre au centre pour tout traitement de dossiers alors qu'avant le préposé local les recevait en fin de journée. Les horaires souples sont dorénavant terminés; il faudra prendre congé pour se rendre dans une administration.

En outre, dans les structures de moins de 1000 habitants on trouvait encore une grande part de bénévolat. Mais avec les fusions, je ne pense pas que le bénévolat va perdurer, il sera difficile de compter sur la disponibilité des élus pour effectuer un travail dans le village voisin. Tout aura donc un prix! Il est vrai qu'à chaque début de législature, de toutes petites unités ont de la difficulté à recruter des municipaux et peinent parfois à trouver le nombre d'adultes nécessaire pour remplir toutes les places à répartir au niveau du législatif. Mais cela n'oblige pas l'Etat à maintenir une pression permanente sur les petites communes.

Certains villages perdront leur nom, leurs armoiries, parfois même les deux. Avec la fusion les origines changent également, nous sommes tous originaires d'une commune et non d'un village.

Il est rare de trouver à l'heure actuelle encore une petite commune qui ne travaille pas en association ou en convention avec d'autres. Pourquoi obliger à aller plus

loin? En cas de nécessité une collaboration plus étroite vient d'office et débouche sur une fusion.

Il est vrai que le monde évolue et que nous devons rester dans le coup. Les fusions pourquoi pas, mais à notre rythme. Il n'y a pas péril en la demeure. Rien ne justifie que la plus petite des communes vaudoises doive atteindre au minimum les 2000 habitants et que tout soit terminé pour 2010. Beaucoup de bruit pour quelque chose qui en fin de compte se fera de manière toute naturelle en laissant un peu de temps au temps.

*Nom de l'auteur connu de la rédaction*

